

COMPTE RENDU DE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL **du mercredi 14 avril 2021 à 11h00 à la salle du conseil municipal**

Convocation du : 09/04/2021

Présents : Séverine DELCOURT, Laurence GÉNOT-BARRÈRE, Cyrille GINESTET, Claude MACARY, Laurent MOTHE , Sylvie PUJOS , Cyril RECHOU, Damien RECHOU, Joëlle SAINT-PÉ, Stéphane SERRECOURT (10)

Excusés : Christiane COSTENARO

Procurations : néant

Secrétaire : Laurence GÉNOT-BARRÈRE

ORDRE DU JOUR

- 1) Vote du Compte de Gestion 2020 du trésorier Commune, Commerce, Restaurant, Lotissement
- 2) Vote du Compte administratif de l'exercice 2020 de la Commune, du Commerce, du Restaurant, du Lotissement
- 3) Affectation du résultat de l'exercice 2020: budget principal commune ; budgets annexes : commerce, restaurant, lotissement
- 4) Vote des taxes
- 5) Proposition Budget prévisionnel 2021 Commune, Commerce, Restaurant, Lotissement
- 6) Vote prévisionnel 2021 Commune, Commerce, Restaurant , Lotissement
- 7) Subventions et participations 2021
- 8) Indemnité de conseil au comptable
- 9) DCM admissions en non-valeurs
- 10) DCM transfert compétence PLUI
- 11) Protection incendie convention Trigone
- 12) location salle des Ecuries
- 13) Questions diverses et informations générales

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 30 janvier 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1) Vote du Compte de Gestion 2020 du trésorier Commune, Commerce, Restaurant, Lotissement

Monsieur le Maire donne lecture des comptes de gestion de l'exercice 2020 établi par le trésorier pour le budget principal de la commune, et les budgets annexes du commerce, du restaurant et du lotissement. Après vote du conseil municipal, ces documents sont adoptés à la majorité absolue.

2) Vote du Compte administratif de l'exercice 2020 de la Commune, du Commerce, du Restaurant, du Lotissement

Lecture est faite des comptes administratifs de la commune, du commerce, du restaurant de l'exercice 2020 par Madame Laurence Génot-Barrère, adjointe au maire, sous la présidence de Mme Joëlle Saint-Pé , 1ère adjointe.

Après avoir voté, les membres du conseil municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, adoptent ces documents à la majorité absolue.

3) Affectation du résultat de l'exercice 2020: budget principal commune ; budgets annexes : commerce, restaurant, lotissement

Monsieur le Maire propose de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2020 comme suit : **budget annexe du commerce :**

excédent de fonctionnement 2020 : 867,83 €

déficit reporté de 2019 : 473,42 €

excédent cumulé : 394,41 €

besoin de financement en investissement : 0 €

résultat d'exploitation : excédent 394,41 €
excédent reporté en fonctionnement : 394,41 €
résultat reporté en investissement : 0 €

affectation des résultats : 0 €

budget annexe du restaurant :

excédent de fonctionnement 2020 : 3 165,14 €
excédent reporté de 2019 : 205,40 €
excédent cumulé : 3 370,54 €
résultat d'exploitation : excédent 3 370,54 €
déficit d'investissement : 3 370,54 €
résultat reporté en fonctionnement : 0 €
déficit reporté en investissement : 3 569,06 €

affectation des résultats : 3 370,54 €

budget annexe du lotissement :

déficit de fonctionnement 2020 : 11 057,11 €
excédent reporté de 2019 : 74 922,93 €
excédent de fonctionnement cumulé 63 865,82 €
excédent d'investissement : 271 055,68 €
résultat de fonctionnement reporté : excédent 63 865,82 €
résultat d'investissement reporté : excédent 271 055,68 €
affectation des résultats : 0 €

budget principal :

excédent de fonctionnement 2020 : 70 936,64 €
résultat d'exploitation : excédent 70 936,64 €

déficit d'investissement : 68 960,39 €
résultat reporté en fonctionnement : 1 976,25 €
déficit reporté en investissement : 68 960,39 €
affectation des résultats : 68 960,39 €

Les propositions sont adoptées à la majorité absolue.

4) Vote des taxes

Monsieur le Maire propose de laisser les taux de l'année précédente inchangés.

Il rappelle que suite aux réformes de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), le taux de la TH n'est plus voté par les communes qui en compensation perçoivent un transfert de taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Le conseil délibère donc sur la base d'un taux de référence égal à la somme de ces deux taux.

Un coefficient correcteur est appliqué qui garantit une compensation intégrale de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les communes votent ainsi un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) rénové, soit :

Taux de la Taxe foncière (non bâti) : 81.47 %

Taux de Taxe foncière bâti communal : 54,05 % (= 20.20 % taux communal + 33,85 % taux départemental)

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

**5) Proposition Budget prévisionnel 2021 Commune, Commerce, Restaurant, Lotissement
et 6) Vote prévisionnel 2021 Commune, Commerce, Restaurant, Lotissement**

Monsieur le Maire propose un budget primitif pour l'année 2021 :

• **COMMERCE :**

- en **Fonctionnement** à 3448,28 € en dépenses et 3707,21 € en recettes
- en **Investissement** un budget qui s'équilibre : 600 € en dépenses et en recettes

- **RESTAURANT :**
 - en **Fonctionnement** : un budget à 4858,94 € € en dépenses et 5268,72 € en recettes
 - en **Investissement** un budget qui s'équilibre : 10 203,54 € en dépenses et en recettes

- **LOTISSEMENT :**
 - en **Fonctionnement** : un budget à 498922,48 € en dépenses et 591537,54 € en recettes
 - en **Investissement** 565 887,10 € en dépenses et 624 637,75 € en recettes

- **COMMUNE :**
 - en **fonctionnement** à 326 204,99 € en dépenses et 340 733,38 € en recettes
 - en **investissement** un budget qui s'équilibre : 130 360,55 € en dépenses et en recettes . Pas de restes à réaliser.
Pas de **restes à réaliser** .

7) Subventions et participations 2021

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser comme suivant dans le tableau en euros ci-dessous le solde des subventions aux associations pour l'exercice 2020 dont l'examen en conseil municipal du 27 juillet 2020 avait été reporté :

ADDA 32	99
ASSOCIATION DES MAIRES	167,09
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX	86
ASSOCIATION MAXI'MÔMES	500
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS LAVARDENAISE.....	300
AUX TEMPS DES MOTS	400
CAUE CTé DÉPART ARCHITECT.....	150
COMITÉ DES FÊTES	1000
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	300
FONDATION DU PATRIMOINE	100
INTERBIOCCITANIE	120
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	50
LOUS PETITS MARCATS	1000
PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE	1393
RETROMOTION	1000
SOCIÉTÉ DE CHASSE LAVARDENS MERENS	250
SOCIÉTÉ DE PÊCHE JEGUN LAVARDENS	100

Le montant global voté au compte 6554 CONTRIBUTION AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT est de : 47 500 €

le montant global voté au compte 6754-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS est de 8 000 €

8) Indemnité de conseil au comptable

Les deux arrêtés abrogeant les conditions d'attribution des indemnités de conseil des comptables publics ont été pris le 20 août 2020. Il n'y a plus lieu de délibérer.

9) DCM admissions en non-valeurs

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande d'admission en non-valeur de la trésorerie de produits irrécouvrables sur le budget principal et sur les budgets annexes du restaurant et du commerce. Sur le budget principal, le comptable expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits pour des créances dont le recouvrement n'a pu aboutir

malgré les poursuites engagées pour un montant total de 3 710,97 € trois mille sept cent dix euros et quatre vingt dix sept centimes).

Le comptable demande en conséquence l'admission en non-valeurs des titres figurant sur les états remis au conseil pour les montants ci-dessus. La décision est reportée en l'attente de vérifications sur les sommes présentées.

10) DCM transfert compétence PLUI

Le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne dans l'attente de plus de concertation entre la communauté d'agglomération et les communes.

11) Protection incendie convention Trigone

Le conseil décide de contractualiser avec Trigone sur la prestation de contrôle des 3 dispositifs de protection de défense incendie présents sur le territoire communal . Prix pour cette prestation (contrôle, remise fiche technique) : 50 euros HT par poteau incendie/bouche, soit 150 € HT 180 € TTC.

12) location salle des Ecuries

L'association CICAC LAVARDENS sollicite la location des Ecuries du château de juin à septembre 2021 ; Elle projette des ateliers pour les artistes en direction des écoles. Le CICAC s'engage à laisser les Ecuries pour d'éventuels mariages le weekend. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder la location des Ecuries au CICAC contre un loyer de 400 € mensuels.

13) Questions diverses et informations générales

La question du portage des repas à livrer aux personnes isolées est débattue. La communauté d'agglomération qui détient la compétence n'assurant pas le service, il est envisagé de se rapprocher du CIAS ou de la commune de Castéra-Verduzan.

Une corvée sera organisée les 1^{er} et 15 mai prochains dans le respect des règles sanitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.